



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 03 avril 2024

OBJET :

DE-CCAS-24-04-1-4) APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION
OECUMENIQUE D'ENTRAIDE - AVEC ELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme GAUVAIN,
Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme MARTIN, M. MORAINÉ,
Mme SERVIAN, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme HUET), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme JOURION (pouvoir à M. MORAINÉ), Mme LIBERT-ALBANÉL (pouvoir à Mme BRÉON), M. POLITZER (pouvoir à Mme TOP).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE.

Le Conseil d'administration,

Vu la demande de subvention de l'Association *Œcuménique d'Entraide* pour financer sa sortie annuelle au Château de Versailles pour les femmes en difficultés et leurs enfants ;

Considérant la volonté du Conseil d'administration du CCAS de poursuivre son engagement en direction des personnes en difficultés en soutenant les projets des associations œuvrant dans le champ du social ;

Considérant la proposition de la Vice-présidente de verser une aide à projet à l'Association *Œcuménique d'Entraide* pour financer sa sortie annuelle au Château de Versailles pour les femmes en difficultés accueillies par « *Avec Elles* » ;

DÉLIBÈRE

à la majorité (2 ne prennent pas part au vote : Mmes De VINZELLES, DUPRE,)

ARTICLE I : Décide d'attribuer une aide à projet de 943 € à l'Association *Œcuménique d'Entraide* pour son projet de sortie annuelle au Château de Versailles pour les femmes en difficultés et leurs enfants accueillies par « *Avec Elles* » ;

ARTICLE II : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé